



HAL
open science

Licence professionnelle Gestionnaire des déchets

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Gestionnaire des déchets. 2014, Université d'Artois. hceres-02038397

HAL Id: hceres-02038397

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02038397>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Gestionnaire des déchets

de l'Université d'Artois

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Lille

Établissement déposant : Université d'Artois

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Gestionnaire de déchets

Secteur professionnel : SP8-Service aux collectivités

Dénomination nationale : SP8-3 Protection de l'environnement

Demande n° S3LP150007762

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : Lens
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : /

Présentation de la spécialité

La licence professionnelle (LP) *Gestionnaire des déchets*, a été créée en 2002. Le dossier présenté, avec un nouvel intitulé *Responsable d'exploitation des industries du recyclage* est celui d'une LP destinée à former des responsables d'exploitation de plateforme de recyclage.

La formation vise à apporter aux étudiants les compétences nécessaires à l'exploitation d'installations de traitement et de recyclage des déchets, tant d'un point de vue technique (connaissance des déchets, de leur dangerosité et des techniques de traitement) que réglementaire (réglementations françaises et européennes) et managériale (management d'une équipe de travail). Le projet pédagogique a été conçu en collaboration avec la branche professionnelle (Fédération des Entreprises DE RECYclage, FEDEREC). La formation se positionne sur un marché porteur avec une hausse du nombre d'emplois de 17 % en 10 ans.

La licence professionnelle accueille 25 % d'étudiants en apprentissage et 10 % en formation continue. La formation est dispensée par des professionnels (43 %), des enseignants de l'Université d'Artois (22 %) et des enseignants du Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole de Douai (34 %).

Synthèse de l'évaluation

● Appréciation globale :

Le traitement des déchets est un secteur en extension du fait de la mise en application des réglementations européenne et française. Le traitement des déchets, et en particulier le recyclage, s'impose aussi bien aux collectivités qu'aux entreprises, notamment pour atteindre les objectifs fixés lors du Grenelle de l'environnement. Avec 17 % d'augmentation du nombre des emplois dans le secteur en dix ans, cette licence professionnelle doit permettre aux diplômés de s'insérer dans le monde professionnel.

Les exploitants de plateforme de recyclage ou de traitement des déchets doivent maîtriser la typologie des déchets et connaître les différents procédés applicables en fonction des caractéristiques des déchets. Ils doivent connaître les méthodes analytiques et les impacts éventuels sur l'environnement ou la santé humaine. Les réglementations évoluent continuellement et les exploitants doivent être capables de suivre cette évolution des textes afin de les transposer dans leurs pratiques professionnelles. La conduite d'une équipe nécessite des connaissances en management.

La licence professionnelle a été conçue pour répondre à ces différentes exigences. Elle est organisée en Unités d'Enseignement (UE) articulées autour d'une formation générale (UE1 : anglais ; informatique ; droit ; économie ; total des coefficients 1), d'une formation générale de spécialité (UE2 : mise en application du droit et de la réglementation ; connaissance des déchets, des procédés, des analyses produits ; analyse des filières et des risques ; total des coefficients 3), d'une formation de spécialité (UE3 : gestion des moyens de production ; gestion commerciale d'une plateforme ; gestion et management des opérateurs ; gestion des flux ; total des coefficients 2). A côté de ces UE académiques, on trouve évidemment une UE correspondant au stage (durée 16 semaines, coefficient 3) et une au projet tutoré (coefficient 3). Dans chaque UE, le nombre de coefficients est faible (12 au total), ce nombre de coefficient est proportionnel au nombre de crédits européens (ECTS) (total 60). Il aurait été plus judicieux d'affecter un nombre de coefficients égal au nombre d'ECTS, la lisibilité en aurait été meilleure. Entre 2009 et 2013, 25 % des étudiants avaient un statut d'apprentis et 10 % en formation continue, mais il n'y a pas de précision sur l'adaptation des rythmes pour ces publics. Le recrutement est essentiellement régional, mais diversifié (45 % de Brevets de techniciens supérieurs (BTS) , 35 % de 2^{ème} et 3^{ème} année de licence (L2-L3), 20 % de DUT).

Seuls les résultats de l'enquête nationale sont disponibles pour l'insertion professionnelle (il n'y a pas d'enquête interne) ; le taux d'insertion trente mois après la sortie de la LP se dégrade sensiblement pour les diplômés des années de 2009 et 2010 (avec seulement 50 %) pour un taux répondant moyen de 57 %, qui chute à 27 % pour les diplômés de 2010. Le taux de poursuite d'études affiché est de 15 %, et les emplois occupés paraissent dans les fonctions visées mais le nombre limité de réponses ne permet pas d'en juger réellement. L'absence d'enquête propre fait qu'on n'a pas de données pour les diplômés de 2011 ou 2012.

Les professionnels réalisent 43 % des enseignements, leur qualité et leur diversité correspondent bien aux objectifs de la formation. Le projet pédagogique a été conçu en concertation avec la branche professionnelle (FEDEREC). Les professionnels participent également à l'évaluation des étudiants par le biais des projets tutorés réalisés en collaboration avec les professionnels et de la notation des stages (d'une durée de 16 semaines).

La licence est portée par un enseignant-chercheur (Professeur d'Université, CNU 31) de l'Unité de Formation et de Recherche des Sciences de Lens, les enseignants de l'Université assurent 22 % des enseignements, les professionnels extérieurs 43 % et les enseignants du LEGTA de Douai et du Groupement d'établissement (GRETA) de DOUAI 34 %. Le responsable pédagogique semble très impliqué mais porter un peu seul le pilotage de la formation du côté universitaire. Le rôle du LEGTA (160 heures sur 450 heures) dans le pilotage de la formation n'est pas précisé. On observe l'absence d'un conseil de perfectionnement et de suivi interne des étudiants, peut-être à mettre en relation avec le faible nombre d'enseignants de l'Université concernés (3/17). L'évolution de la formation se fait à partir du contact avec les professionnels, mais le dossier ne permet pas de savoir comment l'équipe pédagogique utilise l'analyse de l'insertion professionnelle pour procéder à cette évolution.

● Points forts :

- Bonne adéquation entre le contenu de la formation et les besoins de la profession.
- Mise en situation professionnelle des étudiants.
- Publics variés et bon taux de réussite (89 %).
- Bonne participation des professionnels (43 % des enseignements).



- Points faibles :
 - Absence de conseil de perfectionnement.
 - Faiblesses de l'analyse du suivi de l'insertion professionnelle des étudiants.
 - Trop faible implication universitaire en dehors du porteur du projet.

- Recommandations pour l'établissement :

L'établissement pourrait améliorer le suivi du devenir des étudiants, mettre en place rapidement un conseil de perfectionnement et utiliser les informations obtenues au sein du conseil de perfectionnement pour faire évoluer la formation.

Malgré une forte implication du porteur de la licence dans le pilotage de la formation, les rôles respectifs de l'Université et du LEGTA mériteraient d'être précisés.

On pourrait améliorer la lisibilité de la maquette pédagogique en homogénéisant le nombre de coefficients et d'ECTS afin d'éviter que dans une UE, on ait un seul point de coefficient et cinq ECTS pour quatre disciplines.



Observations de l'établissement

Les rapports qui n'appellent pas d'observation :

Licences professionnelles
S3LP150007742
* S3LP150007743
S3LP150007744
S3LP150007745
S3LP150007746
S3LP150007747
S3LP150007748
S3LP150007749
S3LP150007750
S3LP150007751
S3LP150007752
S3LP150007753
S3LP150007754
S3LP150007755
S3LP150007756
S3LP150007757
S3LP150007758
S3LP150007759
S3LP150007760
S3LP150007761
S3LP150007762
S3LP150007763
S3LP150007764*
S3LP150007765
S3LP150007766
S3LP150007767
S3LP150007768
S3LP150007769

* erreurs factuelles relevées et envoyées précédemment

Le Président
Francis M. BÉGIN
ARRAS BETHUNE DOUAI
LENS LIEVIN

